

PUBLIÉ LE 06/06/2024

Décision du 06/06/2024 - Liste des structures de référence prenant en charge les indications thérapeutiques ou situations cliniques retenues pour l'expérimentation du cannabis à usage médical

DÉCISIONS (MÉDICAMENTS) - AUTORISATIONS / AGRÉMENTS

Décision du 6 juin 2024 modifiant l'annexe de la décision du 25 mars 2021 modifiée fixant la liste des structures de référence prenant en charge les indications thérapeutiques ou situations cliniques retenues pour l'expérimentation prévue à l'article 43 de la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu l'article 43 modifié de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;

Vu le décret n° 2020-1230 du 7 octobre 2020 modifié relatif à l'expérimentation de l'usage médical du cannabis ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2020 modifié fixant les spécifications des médicaments à base de cannabis utilisés pendant l'expérimentation prévue à l'article 43 de la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, les conditions de leur mise à disposition ainsi que les indications thérapeutiques ou situations cliniques dans lesquelles ils seront utilisés ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2020 modifié fixant les modalités de participation des médecins et pharmaciens volontaires intervenant dans l'expérimentation prévue à l'article 43 de la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ainsi que les conditions de formation préalable obligatoire et de rémunération des professionnels de santé participant à cette expérimentation ;

Vu la décision du 25 mars 2021 modifiée fixant la liste des structures de référence prenant en charge les indications thérapeutiques ou situations cliniques retenues pour l'expérimentation prévue à l'article 43 de la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;

Décide

Article 1er :
L'annexe de la décision du 25 mars 2021 susvisée est abrogée et remplacée par l'annexe de la présente décision.

Article 2 :
La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 6 juin 2024

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale

Annexe à la décision fixant la nouvelle liste des structures de référence



Cannabis à usage médical